



Corporations de développement
économique communautaire

CDEC de Montréal

**Mémoire des CDEC de Montréal
sur le bilan de la stratégie de développement économique 2005-2010
de l'agglomération de Montréal**

**présenté à la
Commission du Conseil d'agglomération
sur le développement économique**

3 septembre 2009

Sur les CDEC de Montréal

La Ville de Montréal peut compter sur le travail de dix corporations de développement économique communautaire (CDEC) en matière de développement économique local, dont neuf exercent le mandat de CLD:

- La CDEC Ahuntsic - Cartierville
- La CDEC Rosemont - Petite-Patrie
- La CDEC Centre-Sud - Plateau Mont-Royal
- La CDEST (Mercier - Hochelaga-Maisonneuve)
- La CDEC Centre-Nord (Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension)
- Le Regroupement économique et social du Sud - Ouest (RESO)
- La CDEC Notre-Dame-de-Grâce - Côte-des-Neiges
- La SODEC Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est
- La Corporation de relance économique et communautaire (CREC) de Saint-Léonard
- La CDEC LaSalle - Lachine

Les Corporations de développement économique communautaire (CDEC) valorisent et pratiquent un développement économique qui porte des objectifs de réussites financière, sociale et collective.

Créées dans les années 80 et 90 par les acteurs du développement économique et social, les CDEC ont développé un « savoir faire ensemble » basé sur la concertation qui mobilise des gens d'affaires, des institutions de la santé et de l'éducation, des syndicats, des organisations communautaires et culturelles, le monde municipal et des résidents.

Elles comptent plus de 1 200 membres qui participent activement à leurs conseils d'administration, aux comités qui gèrent les différents fonds locaux d'investissement et à des comités qui orientent le développement de projets structurants.

Leurs actions sont inventives, audacieuses et elles ont des retombées multiples et significatives. Au cours de la seule année 2007-2008, les CDEC de Montréal ont :

- Soutenu plus de 2 250 entreprises par leurs services-conseils;
- Investi 7 053 000 \$ dans 254 entreprises, dont 2 410 000 \$ dans des entreprises d'économie sociale. Ces investissements ont généré des investissements totaux de 39 147 000 \$ et permis la création et le maintien de 1 397 emplois;
- Permis à plus de 1 000 personnes de participer à des projets de formation et de développement de la main-d'œuvre issus du milieu.

Leurs activités sont soutenues par la Ville de Montréal et ses arrondissements, par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada.

C'est avec plaisir que les CDEC de Montréal participent à la présente consultation publique sur le bilan de la stratégie de développement économique de la Ville de Montréal 2005-2010. Nous espérons que nos commentaires et réflexions, qui s'appuient sur notre expérience de plus de 20 ans en matière de développement économique local, ainsi que les échanges que nous aurons avec les membres de cette commission sauront apporter quelques éléments de bonification dans la poursuite d'un développement économique durable de Montréal.

En décembre 2004 devant la Commission de mise en valeur du territoire et du patrimoine, les CDEC affirmaient que le grand avantage de la stratégie et du plan d'action en développement économique était de permettre à la Ville de Montréal de dégager une vision d'ensemble plus cohérente de son développement et de présenter clairement les axes de positionnement, les éléments de stratégie et des pistes d'action par lesquels Montréal entendait intervenir afin de se hisser *« parmi les régions métropolitaines les plus dynamiques de l'Amérique du Nord et les chefs de file au chapitre de la création de la richesse »*. Le bilan présenté à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur le développement économique en juin dernier montre qu'en 2007 Montréal est toujours 26^e sur 26 au chapitre du PIB/ha pour les villes nord-américaines de plus de 1 M ha. Est-ce un constat d'échec? Non, car nous ne savons pas encore dans quel état seront les autres villes au sortir de la présente crise économique et il semble que Montréal s'en tire plutôt bien jusqu'à maintenant. Et n'oublions pas que si le PIB demeure un indicateur important de la vitalité d'une ville, il ne peut à lui seul témoigner de la santé globale de Montréal ou de toute autre ville. Malgré les performances modestes de Montréal sur le strict plan économique comparé aux autres métropoles nord-américaines, Montréal demeure une des villes les plus inclusives et cohésives sur le plan social, ce qui en fait une ville sûre où la qualité de vie se classe parmi les meilleures au monde. À cet égard, les CDEC souhaitent poursuivre et renforcer leur travail et leur collaboration avec la ville de Montréal et tous les acteurs socioéconomiques pour que le progrès économique de Montréal se fasse de façon durable au bénéfice de tous les Montréalais et Montréalaises.

Ce bilan témoigne avant tout de la mise en œuvre des différents éléments de stratégie qui ont commencé à insuffler un vent de renouveau en matière de développement de Montréal. C'est sur un horizon beaucoup plus à long terme que nous pourrons juger de la valeur et de la pertinence de la stratégie de développement économique de la Ville de Montréal et non sur une courte période de trois ou quatre ans.

Un partenariat actif au service du développement économique et social des communautés

En rendant publique sa stratégie de développement économique en 2004, la Ville de Montréal reconnaissait qu'elle ne disposait pas de l'ensemble des leviers et moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs de sa stratégie et de son plan d'action. Elle invitait donc l'ensemble des intervenants en développement économique à devenir partenaire dans la réalisation de sa stratégie : *« Dans l'esprit du Sommet de Montréal, la stratégie proposée concerne aussi les partenaires de la société civile. C'est à un véritable effort collectif que sont ainsi conviés tous les acteurs du développement économique »* (p. 5).

C'est à titre de partenaire de la Ville de Montréal et en collaboration avec leur arrondissement respectif que les CDEC de Montréal participent à cet effort collectif de

création de richesse et d'emplois dans leur communauté. De plus, c'est à titre de CDEC, dans le cadre de leur mission de développement économique communautaire, qu'elles apportent leur contribution à la stratégie de développement économique de Montréal visant, entre autres, l'amélioration de la qualité de vie et du cadre de vie de leur communauté.

Depuis plus de vingt-cinq ans, les CDEC travaillent à la mise en place d'un modèle de développement économique local qui s'appuie sur la participation, le partenariat, la concertation et l'innovation. Dès la mise en place des premières CDEC au milieu des années 1980, la Ville de Montréal n'a pas ménagé ses efforts pour que les CDEC reçoivent l'appui financier des gouvernements canadien et québécois. Un acquis historique des CDEC est justement d'avoir permis de canaliser dans un seul organisme local et autonome le financement public en développement économique local, qu'il provienne des paliers fédéral, provincial ou municipal. Les CDEC bénéficient du financement de la Ville de Montréal, d'Emploi-Québec, de Développement économique Canada, de Ressources humaines et développement des compétences Canada. De plus, certaines CDEC offrent aussi les services du Carrefour Jeunesse emploi sur leur territoire. Ce financement multipartite reflète la richesse des mandats des CDEC et leur permet de soutenir une approche globale en développement local. Cet acquis présente plusieurs avantages tant en termes d'efficacité que d'efficience. Cela rejoint une des préoccupations émises à la page 22 de la stratégie déposée par la Ville de Montréal, soit ne pas créer de dédoublement dans l'offre de services.

La nouvelle entente de gestion des mandats de centre local de développement (CLD), conclue en mai dernier entre la Ville de Montréal et les CLD et CDEC, reconnaît les structures démocratiques et la mission de développement économique communautaire des CDEC. Cette reconnaissance est importante pour les acteurs socioéconomiques regroupés au sein des CDEC car il s'agit d'une reconnaissance formelle d'un modèle de développement économique qui mise sur la prise en charge du développement local par les communautés locales et d'un mode de fonctionnement qui prône la concertation et la mise à contribution des expertises concrètes développées par les communautés. Les CDEC valorisent et pratiquent une vision globale de développement qui porte des objectifs économiques, sociaux, environnementaux et participatifs. La reconnaissance de leur mission et de leur structure permet d'établir un climat de confiance et de respect mutuel propices à l'épanouissement d'un véritable partenariat entre la Ville de Montréal, ses arrondissements et les CDEC.

Les CDEC tiennent aussi à souligner les efforts déployés par la Ville de Montréal pour obtenir la parité entre le financement alloué aux CLD des autres régions et celui dévolu aux CDEC et CLD de l'Île de Montréal. Ces démarches ont permis une augmentation de 15 % de la contribution du gouvernement du Québec au fonctionnement des CDEC. Cette augmentation s'échelonne sur une période de quatre ans, soit jusqu'en 2012. Précisons qu'il s'agit de la première hausse récurrente de la contribution du gouvernement du Québec depuis 2001.

Toujours sur la question du partenariat, il est cependant regrettable que le site Web de la Ville de Montréal, dans sa section *Les affaires*, ne fasse aucune référence aux sites de ses partenaires locaux responsables de la livraison des services de première ligne aux entreprises. Pourtant, tous les sites Web des CDEC réfèrent aux sites de la Ville de Montréal et à celui de leur arrondissement respectif. Les sites Web des arrondissements réfèrent également au site de la CDEC de leur territoire. Il serait donc souhaitable de faciliter le travail de recherche des entrepreneurs et futurs entrepreneurs en mettant en

place, dans la section *Les affaires* du site Web de la Ville de Montréal, des hyperliens qui pourront référer les internautes vers les sites des partenaires locaux en matière de développement économique.

Il aurait été intéressant de voir figurer au bilan qui nous est présenté quelques données témoignant du travail des partenaires locaux que sont les CLD et les CDEC. Depuis 2004, le gouvernement du Québec a transféré la responsabilité et les budgets relatifs aux CLD à la Ville de Montréal, celle-ci possède donc toute l'information nécessaire pour dresser un bref bilan de l'action des CDEC et des CLD à l'œuvre sur son territoire.

De nouveaux outils pour la formation en entreprise

Nous tenons à attirer l'attention des membres de la commission sur une des contributions originales des CDEC à l'amélioration de l'environnement d'affaires, soit le premier axe de la stratégie de développement économique. Afin d'aider les entreprises de Montréal à maintenir, améliorer et développer les compétences de leur main-d'œuvre et à augmenter leur compétitivité, les CDEC sont à l'origine de la mise en place des deux premières mutuelles de formation territoriale au Québec : FormaPlus qui s'adresse aux entreprises de l'ouest de Montréal et FormaPME à celles de l'est. Il s'agit de regroupement d'entreprises et d'organisations dont la masse salariale se situe entre 250 000 \$ et 10 millions de \$. Ces regroupements sont contrôlés par les entreprises membres et sont au service de celles-ci. Ces mutuelles ont pour mission de soutenir la mise en place, au sein des organisations membres, d'un processus de gestion de la formation, basé sur l'analyse des besoins réels de formation, la planification et la diffusion de formation ainsi que le suivi et la mesure des retombées de la formation, aussi bien chez l'individu que sur l'organisation. Emploi-Québec et le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre soutiennent la mise en place de ces mutuelles.

Les nouveaux programmes de soutien au développement économique

Les CDEC, comme plusieurs autres intervenants économiques, ont réclamé à plusieurs reprises la mise en place de nouveaux programmes de soutien au développement industriel et commercial pour prendre la relève de ceux qui existaient à la Ville de Montréal avant les fusions municipales. On ne peut que se réjouir en constatant le succès de ces nouveaux programmes qui viennent répondre à des besoins en matière de réhabilitation des terrains contaminés et de revitalisation de zones commerciales et industrielles.

À cet égard, nous tenons à souligner une initiative fort intéressante de la CDEC Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce. Cet été, la CDEC a retenu les services d'une stagiaire en architecture de l'Université de Montréal pour produire gratuitement près d'une centaine d'esquisses via le logiciel *Sketchup*, qui furent par la suite distribuées aux commerçants de la rue Victoria pour la préparation de leur dossier dans le cadre du programme PRAM@COMMERCE. Une initiative très applaudie par les commerçants qui n'ont pas toujours les ressources financières pour s'offrir ce type de services.

Une nécessaire réflexion sur la place des zones industrielles et de création d'emplois

Parlant de la revitalisation des zones industrielles, les CDEC croient qu'il est primordial que l'ensemble des intervenants montréalais amorcent une réflexion en profondeur sur la place des zones industrielles et de création d'emplois à Montréal. Le bilan de la stratégie de développement économique souligne un constat qui devrait être au cœur de cette réflexion : *«85 % des nouveaux emplois entre 1987 et 2003 ont été créés en dehors de l'île»*.

Depuis une dizaine d'années, lorsqu'une usine ferme ses portes elle est rapidement transformée en condos ou démolie pour laisser place à la construction de condos (Redpath, Imperial Tobacco, Lowney, biscuiterie Viau, Hershey, Lavo, etc.). Rien de très surprenant puisqu'une usine transformée en une centaine de condos rapporte beaucoup plus de taxes foncières qu'une usine qui conserve sa fonction industrielle. Et comme la majorité des revenus de la Ville de Montréal provient de la taxe foncière, on n'hésite peu à modifier le zonage industriel pour un zonage résidentiel. Tant que la Ville de Montréal n'obtiendra pas de nouvelles sources de revenus, cette tendance lourde au grignotement des zones industrielles par l'habitation va se poursuivre.

Dans certains cas, la Ville de Montréal se doit d'intervenir pour assurer la sécurité et la quiétude, comme ce fut le cas pour l'entreprise Lavo, une importante entreprise de produits de lessive et d'entretien ménager, qui était située en plein cœur du quartier résidentiel d'Hochelaga. Avec l'aide de la Ville, l'entreprise Lavo a pu être relocalisée dans l'Est de Montréal et les quelque 100 emplois ont été maintenus à Montréal. Lorsqu'une intervention de relocalisation devient nécessaire, la Ville doit s'efforcer de conserver l'entreprise et ses emplois à Montréal.

Montréal se doit de préserver et de revaloriser ses zones industrielles et de création d'emplois afin de diversifier son économie et de conserver ses résidents. Il faut à la fois faire un travail de prospection pour attirer de nouvelles entreprises et un travail de rétention pour que les entreprises établies à Montréal y demeurent. La Ville de Montréal aura beau se démener pour attirer de nouveaux résidents, et plus particulièrement des familles, ses efforts risquent d'être vains s'il n'y a pas suffisamment de création d'emploi à Montréal., les gens préférant habiter à proximité de leur lieu de travail.

La réhabilitation des sites contaminés et laissés à l'abandon (les ateliers du CN, la cour Turcot, l'Hyppodrome Blue Bonnet, le secteur Dickson-L'Assomption, le site entre Télé-Québec et le pont Jacques-Cartier, la Carrière Saint-Michel, le secteur Bellechasse-Saint-Denis, la cour de triage Outremont). Le redéveloppement de ces sites doit être élaboré en faisant une large place à la participation citoyenne afin d'assurer un développement harmonieux répondant aux besoins des communautés environnantes (services, commerces, habitations, entreprises créatrices d'emplois, transport collectif) et avec des objectifs de mixité des fonctions et de densification urbaine. La densification urbaine permet d'investir dans des services collectifs dont les coûts sont répartis entre un plus grand nombre de citoyens. La requalification et le redéveloppement des sites contaminés nécessitera des investissements privés et publics de plusieurs milliards de dollars et s'échelonnera sur une période de 20 à 25 ans. Comme le précisait la commission du conseil d'agglomération sur le développement économique en juin dernier, les coûts nécessaires à la réhabilitation des sites contaminées sont estimés à 800 M\$. La Ville de Montréal devra se faire insistante auprès du gouvernement du Québec pour que celui-ci contribue de façon importante à cette opération. C'est toute la

périphérie du centre-ville qui sera ainsi revitalisée et qui deviendra de nouveaux milieux de vie où il fera bon vivre et travailler.

Les transports

Le bilan de la stratégie de développement économique souligne les efforts de la Ville de Montréal pour améliorer et développer son réseau de transport collectif et son réseau routier. Le grand défi de Montréal est d'amener le gouvernement du Québec à respecter les priorités identifiées par la communauté montréalaise. Encore dernièrement, une cinquantaine d'organismes montréalais issus des secteurs économique, social, environnemental et de la santé demandaient au gouvernement du Québec la tenue d'une large consultation publique qui permettrait à la Ville de Montréal, à l'Agence métropolitaine de transport (AMT), à Aéroport de Montréal, à la Société de transport de Montréal et au ministère des Transports du Québec **d'établir une véritable vision intégrée et cohérente des transports pour l'Île de Montréal** et, plus particulièrement, pour l'axe de l'autoroute Est-Ouest. Il faut mettre de l'avant des solutions qui permettent d'améliorer la mobilité des personnes et des marchandises tout en contribuant à la lutte aux changements climatiques, à l'amélioration de la qualité de l'air, à la revitalisation des quartiers centraux, à la réduction de notre dépendance au pétrole et à la relance économique. Le plan de transport de Montréal en identifie quelques-unes : la construction d'une ligne de tramway, la navette ferroviaire entre l'aéroport et le centre-ville, les voies réservées pour autobus et le Viabus de l'Est. Le gouvernement du Québec, la Ville de Montréal et l'ensemble des acteurs de notre collectivité doivent prendre part à ce débat afin de trouver des solutions concrètes et globales pour l'avenir des citoyens et des entreprises tout en évitant un immobilisme qui nuirait au développement de Montréal.

L'économie sociale

Les CDEC saluent le *partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable* annoncé par la Ville de Montréal en mars dernier. C'est une reconnaissance formelle de la contribution de l'économie sociale au développement durable de Montréal. Il s'agit d'une première au Canada et ce partenariat vient renforcer la position de leadership de Montréal et du Québec en matière d'entrepreneuriat collectif. Pour illustrer les retombées d'un tel partenariat, mentionnons le soutien de Stationnement de Montréal aux CDEC dans la mise en place de Cyclochrome, l'entreprise d'économie sociale qui a la responsabilité de l'entretien et de la réparation des vélos en libre-service de Montréal, BIXI. Cette entreprise d'économie sociale contribue à la rétention scolaire de jeunes Montréalais en offrant, en partenariat avec des écoles secondaires de la Commission scolaire de Montréal, un programme de formation pour des jeunes en parcours d'alternance travail-études et un stage en mécanique et entretien de vélos dans le cadre de ses opérations.

Lors du renouvellement de l'entente de gestion des mandats CLD (2008-2012), les CDEC ont convaincu les CLD et la Ville de Montréal de consacrer 150 000 \$ par année pour les quatre prochaines années à des services de deuxième ligne pour les entreprises d'économie sociale. Il s'agit de services spécialisés en gestion de ressources humaines, en développement de marché, en restructuration d'entreprise et en redressement financier offerts pour consolider et développer des entreprises d'économie sociale qui se retrouvent en difficulté. C'est suite à un projet mené par les CDEC, il y a deux ans, auprès de 44 entreprises employant plus de 800 personnes que la nécessité de mettre en place de façon permanente des services plus spécialisés pour les entreprises est ressortie très clairement. Une seule CDEC ou un seul CLD ne peut

pas offrir des services aussi pointus aux entreprises de son territoire. Il faut une masse critique d'entreprises pour justifier de tels services. Ces nouveaux services seront donc disponibles aux entreprises d'économie sociale de l'ensemble de l'Île de Montréal. Il faut aussi souligner la contribution financière du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en économie sociale annoncé par le gouvernement du Québec en décembre 2008.

Évidemment, nous devons concrétiser encore davantage le *partenariat en économie sociale*. Si la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* s'avère un excellent outil pour répondre aux besoins de développement en matière d'habitation sociale et communautaire, il n'en va pas de même pour les autres secteurs de l'économie sociale. Nous pensons plus particulièrement aux secteurs de l'immobilier collectif et du tourisme social qui nécessitent des investissements importants dépassant la capacité de financement des fonds locaux des CDEC et des CLD (FLI, FIES, SOLIDE, FDEM). La Ville de Montréal devrait inviter les principaux acteurs de l'économie sociale à étudier la pertinence de mettre en place un fonds d'investissement montréalais pour les grands projets en économie sociale. Le *partenariat en économie sociale* propose aussi d'étudier la pertinence d'un programme de soutien de l'économie sociale à l'instar du programme *réussir@montréal* – volet industrie, ce qui, de prime abord, nous apparaît aussi comme une autre avenue intéressante. Cependant, il ne faudra pas tarder car déjà plusieurs projets d'immobilier collectif pointent à l'horizon : la transformation des églises Sainte-Brigide, Saint-Clément, Très-Saint-Nom-de-Jésus, l'îlot Saint-Pierre, l'Auberge internationale du canal de Lachine, le complexe muséal Château Dufresne – Studio Nincheri, l'Espace culturel Centre-Nord (La Cenne).

Les CDEC sont prêtes à travailler avec les autres acteurs de l'économie sociale et le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine qui coordonne la mise en œuvre du partenariat en économie sociale afin de trouver des façons innovantes d'accélérer le développement de l'économie sociale à Montréal.

Les grands projets et la maximisation des retombées économiques

Un des éléments intéressants de la stratégie de développement économique est la volonté de maximiser les retombées économiques des investissements de la Ville et des gouvernements fédéral et provincial. Les CDEC ont toujours été très actives pour maximiser les retombées économiques de projets émergents de la Ville de Montréal et des gouvernements fédéral et provincial. La présence de représentants (élus et personnel administratif) provenant de ces milieux au sein de leur conseil d'administration constitue un atout indéniable qui permet aux CDEC de saisir ces opportunités, d'intervenir en amont et de travailler afin que la réalisation des projets se fasse en limitant les irritants pour les résidents et en favorisant le maximum de retombées pour la communauté que ce soit sur le plan de l'emploi, de l'amélioration du cadre bâti, du désenclavement de micro-territoires, etc. Les exemples sont nombreux. Le RÉSO et la CDEC LaSalle – Lachine travaillent à la mise en valeur du Canal Lachine; le RÉSO a travaillé avec Devimco à la bonification du projet Griffintown et participe à la réalisation du projet les Bassins du Nouveau Havre; la CDEC Rosemont – Petite-Patrie développe le Campus des technologies de la santé (CTS), un projet de pôle des sciences de la vie dans le cadre de l'implantation du CHUM; le RÉSO et la CDEC Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce travaillent aussi en ce sens dans le cadre de l'implantation du Centre universitaire de santé McGill (CUSM); la CDEC Centre-Nord collabore avec SmartCentres au projet de centre commercial dans la carrière Saint-Michel; la CDEC Centre-Sud – Plateau Mont-Royal a aussi été très active autour de l'implantation de la

Grande bibliothèque, du CHUM et du projet de développement de la Maison de Radio-Canada. L'approche de concertation et de partenariat des CDEC facilite ce type d'intervention. Cette façon de faire ne se limite pas aux projets publics. Dans les années 1990, lors de l'implantation des premiers magasins de grande surface, plusieurs CDEC ont proposé des solutions pour limiter les irritants et favoriser l'embauche locale.

En décembre 2008, lors de la consultation publique menée par l'Office de consultation publique de Montréal sur le projet de développement du site de la Maison de Radio-Canada, la CDEC Centre-Sud – Plateau Mont-Royal a proposé de bonifier l'Accord de développement en le complétant par un **accord de bénéfiques à la collectivité** (ABC). La commission a retenue la proposition de la CDEC et a recommandé (recommandation 14, p. 94) à la Ville «*d'étudier la pertinence de la formule d'un Accord de bénéfiques à la collectivité (ABC) et, si cette dernière se vérifie, de prévoir les dispositions permettant sa mise en place dans l'Accord de développement à conclure avec le promoteur.*»

Les CDEC proposent à la Ville d'être davantage proactive dans les grands projets de développement sur son territoire de la même manière qu'elle l'a été en adoptant sa *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*, une stratégie qui démontre très bien que l'inclusion et la mixité sociale contribuent au développement économique et social de Montréal. L'accord de bénéfiques à la collectivité (ABC), permet à la communauté d'accueil de faire valoir ses besoins et ses attentes à l'égard des grands projets publics, privés ou communautaires afin d'optimiser les retombées de ces projets et s'assurer de leur intégration harmonieuse à leur milieu d'accueil.

L'accord de bénéfiques à la collectivité est une entente entre la ville, le promoteur et les représentants du milieu socioéconomique. Ce type d'accord permet :

- de maintenir et de renforcer le processus de collaboration et de négociation entre le promoteur et le milieu pendant toutes les phases de réalisation du projet, et plus spécifiquement avant l'adoption du règlement autorisant le projet d'ensemble et avant l'adoption de l'accord de développement;
- d'étudier et de concrétiser, avec toutes les parties concernées, les besoins et enjeux liés à l'implantation du projet;
- d'impliquer le promoteur et les groupes sociocommunautaires dans une vision intégrée du projet;
- de profiter d'un effet levier auprès des partenaires institutionnels et financiers;
- d'optimiser les retombées sociales, économiques, environnementales et culturelles du projet.

L'accord de bénéfiques à la collectivité peut intégrer des ententes sur différentes problématiques :

- les modalités de construction de logements abordables et sociaux;
- la vocation des espaces publics;
- les bénéfiques environnementaux;
- des propositions liées à l'embauche locale;
- des mécanismes pour renforcer le pôle économique du projet et la présence d'une économie plurielle (présence d'entreprises d'économie sociale);
- l'implication des différents paliers gouvernementaux;
- les services, équipements et commerces de proximité;
- etc.

L'accord de bénéfices à la collectivité est en quelque sorte la garantie de succès d'un projet adéquatement intégré à son milieu d'accueil. C'est un outil qui faciliterait l'atteinte de l'objectif du 4^e axe de la stratégie de développement économique, *Améliorer la qualité des milieux de vie* pour faire de *Montréal, une ville où il fait bon vivre et travailler*. C'est un moyen qui permettrait d'éviter les cafouillages suscités par des projets mal préparés.

Du local à l'international

Enfin, nous désirons également souligner la contribution des CDEC au rayonnement international de Montréal.

À titre d'exemple, le RÉSO travaille actuellement en collaboration étroite avec l'arrondissement du Sud-Ouest et Montréal International au développement d'un site Internet visant les entreprises et les investisseurs étrangers intéressés à se prévaloir d'une localisation déjà florissante dans les domaines du multimédia, du cinéma et de la télévision. Cette stratégie de promotion ciblée vise aussi ceux qui veulent bénéficier de l'essor du canal de Lachine et de la proximité du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et de l'École de technologie supérieure (ETS).

Autre exemple, la CDEC Rosemont – Petite-Patrie et le Campus des technologies de la santé (CTS) développe présentement une intéressante collaboration avec la région Rhône-Alpes. Cette collaboration porte sur le soutien-conseil à la commercialisation et à l'exportation de solutions innovantes dédiées au secteur de la santé (produits, technologies, dispositifs ou instruments médicaux).

En collaboration avec le Carrefour canadien international, la CDEC Centre-Nord et la CREC de Saint-Léonard développent un partenariat en économie sociale avec des organisations du Niger. La CDEC Rosemont – Petite-Patrie fait de même avec une organisation du Mali. Ces partenariats tripartites en économie sociale visent l'échange d'expertise et la formation. Concrètement, la CDEC Rosemont – Petite-Patrie, par exemple, aidera une organisation de soutien au développement de l'économie sociale du Mali dans la mise sur pied d'une coopérative de transformation et de commercialisation de l'oignon. Ces partenariats internationaux entre des organisations locales contribuent, à leur façon, au rayonnement international de Montréal. Nous croyons que la Ville de Montréal devrait miser davantage sur le secteur de l'économie sociale et lui faire une place dans la composition de ses délégations commerciales.

Conclusion

Comme nous le disions au début, ce n'est pas sur un horizon aussi court que 3-4 ans que nous pouvons juger de la pertinence et de la valeur de la stratégie de développement économique de la Ville de Montréal. Le bilan présenté à la Commission d'agglomération sur le développement économique montre les efforts déployés par la Ville de Montréal et de nombreux partenaires pour se doter des outils qui nous permettront de soutenir adéquatement le développement économique et social de Montréal.

Depuis 2005, les investissements majeurs consacrés aux infrastructures municipales (aqueduc, transport), les différents plans d'action (l'Acadie-Chabanel, plan de transport, le Partenariat de l'économie sociale, la Stratégie d'inclusion de logements abordables), les programmes incitatifs (PR@M-Industrie, PR@M-Commerce, PR@M-Revitalisation, programme ClimatSol) sont autant de nouvelles pièces qui contribuent à améliorer l'environnement d'affaires et la qualité des milieux de vie.

Voici quelques recommandations qui favoriseraient l'atteinte des objectifs de la Stratégie de développement économique :

1. Mettre en place, dans la section *Les affaires* du site Web de la Ville de Montréal, des hyperliens qui pourront référer les internautes vers les sites des partenaires locaux en matière de développement économique;
2. Dresser un bref bilan 2005-2010 de l'action des CDEC et des CLD de l'Île de Montréal;
3. Convier l'ensemble des intervenants montréalais à une réflexion en profondeur sur la place des zones industrielles et de création d'emplois à Montréal;
4. Obtenir du gouvernement québécois de nouvelles sources de revenus pour la Ville de Montréal qui permettraient le maintien de zones industrielles et de création d'emplois;
5. Conserver l'entreprise et ses emplois à Montréal lorsque la relocalisation d'une entreprise devient nécessaire;
6. Insister auprès du gouvernement du Québec pour qu'il contribue davantage à la réhabilitation des sites contaminés;
7. Demander au gouvernement du Québec une large consultation publique en vue d'établir une véritable vision intégrée et cohérente des transports pour l'Île de Montréal;
8. Concrétiser davantage le *Partenariat en économie sociale*;
9. Inviter les principaux acteurs de l'économie sociale à étudier la pertinence de mettre en place un fonds d'investissement montréalais pour les grands projets en économie sociale;
10. Étudier, avec les principaux acteurs de l'économie sociale, la pertinence d'un programme de soutien de l'économie sociale à l'instar du programme *réussir@montréal* – volet industrie;

11. Permettre à la communauté d'accueil de faire valoir ses besoins et ses attentes à l'égard des grands projets publics, privés ou communautaires afin d'optimiser les retombées de ces projets et s'assurer de leur intégration harmonieuse à leur milieu d'accueil en incluant un Accord de bénéfices à la collectivité (ABC) dans les Accords de développement à conclure avec les promoteurs;
12. Soutenir les initiatives locales de promotion d'un territoire visant à intéresser les entreprises et les investisseurs étrangers à s'établir sur ce territoire;
13. Inclure, lorsque cela est pertinent, des représentants des organismes de développement local au sein des délégations commerciales de la Ville de Montréal;
14. Inclure, lorsque cela est pertinent, des représentants du secteur de l'économie sociale au sein des délégations commerciales de la Ville de Montréal.